

N° 30 – 8 MARS 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGES**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

AgendaLundi 11 mars 2019 à 17H00 :
FémininesMardi 12 mars 2019 à 18H30 :
Réunion Foot Animation – Challenge
PitchMardi 12 mars 2019 à 18H30 :
UNAF**Sommaire:****Procès-verbaux :** p 2 à 14
Compétitions seniors – Jeunes
Foot Diversifié – Foot Animation -
Ethique**Partenaires :** p 15**D1F : Le FCGB invite toutes les licenciées de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine pour le choc contre l'OL**

Le samedi 16 mars prochain, à 14h30, la section féminine des Girondins s'emparera du Stade Sainte Germaine du Bouscat pour recevoir un des ogres du championnat : l'Olympique Lyonnais.

Pour l'occasion, le club bordelais a décidé d'inviter toutes les licenciées de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Les licenciées souhaitant assister au match doivent se rapprocher de leur club afin qu'il centralise et envoie leur demande (une seule demande par club) de réservation par mail à l'adresse suivante : billetterie-groupes@girondins.com

Les demandes individuelles ne seront pas traitées.

Ces demandes doivent être adressées avant le **mercredi 13 mars** dans la limite des places disponibles. La date limite approche, ne réfléchissez plus, réservez vos places !

Le club des Girondins de Bordeaux tiendra informé dans un second temps les clubs qui ont réservé pour leur indiquer comment retirer leur place.

La rencontre s'annonce grandiose : Nos girondines comptent sur vous !



BUT ECLAIR CHALLENGE Bernard DEMARS :

MATCH N. 50354.2 E. LADIGNAC LE LONG / ST YRIEIX LA PERCHE / FOOT SUD 87 (2) D3 POULE C DU 3/3/2019

Arbitre : M. KHANFOUR Khalid

But marqué après 20 secondes de jeu.

Buteur : M. TORES VIEIRA Ricardo

Vainqueur : E. LADIGNAC LE LONG / ST YRIEIX LA PERCHE

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

**REUNION DU 6 MARS 2019
PV N. 29**

PRESENTS : MM. PRINSAUD - GASCHET (CDA) - BALLOUFAUD –ROUDIER - ZABAleta – GIRAUD – FRUGIER

EXCUSE : M. VILLEGER

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

RAPPEL FMI :

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT – PENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.

**COURRIEL DE M. CHARRIERAS – LIMOGES FC :**

La commission,

- Prend note
- Réponse faite par M. PRINSAUD par téléphone ce jour.

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 :**MATCH N. 50011.2 JA ISLE (3) / FOOT SUD 87 D1 POULE B DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)**

Arbitre : M. FRANCOIS Claude

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 28/2/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La Commission des championnats/coupes SENIORS :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

JA ISLE (3) : 2 buts (1 point) FOOT SUD 87 : 2 buts (1 point)

MATCH N. 50026.2 BESSINES/MORTEROLLES / SOLIGNAC D1 DU 9/3/2019

Vu l'accord des deux clubs,

Match à jouer le 9 mars 2019 à 19 H à BESSINES (stade A.et P. WELSCH)

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :**MATCH N. 50150.2 FC BOISSEUIL / ST LEONARD DE NOBLAT (2) D2 POULE B DU 10/2/2019**

Arbitre : M. MASDOUMIER Eric

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 28/2/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La Commission des championnats/coupes SENIORS :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

FC BOISSEUIL : 0 but (0 point) ST LEONARD DE NOBLAT (2) : 1 but (3 points)

MATCH N. 50160.2 LIMOGES ST LOUIS/VAL / FC BOISSEUIL D2 POULE B DU 10 MARS 2019

Vu l'accord des deux clubs,

Match à jouer le 10 mars 2019 à 15 H à BOISSEUIL

**SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :****MATCH N. 50368.1 FOOT SUD 87 (2) / CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) D3 POULE C DU 17/2/2019 (remis des 18/11/2018 et 20/1/2019)**

Arbitre : M. BERDUCAT Olivier (bénévole) sous couvert du club de FOOT SUD 87

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 28/2/2019 donnant match perdu par pénalité avec retrait d'un point à l'équipe de FOOT SUD 87 (2)

La Commission des championnats/coupes SENIORS :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

FOOT SUD 87 (2) : 0 but (- 1 point) CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER (2) : 3 (3 points)

MATCH N. 50404.2 FEUILLARDIERS / LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) D3 POULE D DU 24/2/2019 (remis du 3/2/2019)

Arbitre : M. MZE MADI Tahiami

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 28/2/2019 qui confirme le résultat acquis sur le terrain

La Commission des championnats/coupes SENIORS :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

FEUILLARDIERS : 0 but (0 point) LIMOGES LANDOUGE FOOT (2) : 3 buts (3 points)

MATCH N. 50350.2 ES BEAUBREUIL (2) / LA CROISILLE/LINARDS D3 POULE C DU 3/3/2018

Vu la décision de la commission de Discipline en date du 28/2/2019 donnant match perdu par pénalité à l'équipe 2 de l'ES BEAUBREUIL suite à suspension de terrain.

La Commission des championnats/coupes SENIORS :

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

LA CROISILLE/LINARDS : 3 (3 points) ES BEAUBREUIL (2) : 0 but (- 1 point)

MATCH N. 50417.2 LIMOGES ST LOUIS/VAL (2) / AS NEXON (2) D3 POULE D DU 3/3/2019

Vu le mail du club de l'AS NEXON

La commission,

- Constate le forfait de NEXON (2)
- Enregistre le résultat suivant :

LIMOGES ST LOUIS/VAL (2) : 3 (3 points) AS NEXON (2) : 0 (-1 point)

Amende de 48 € au club de l'AS NEXON pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 50614.2 FCCL (2) / ST MATHIEU D3 POULE C DU 3/3/2019

Feuille de match non informatisée

Amende de 19 € au club de FCCL

**SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :****MATCH N. 50558.2 LA JONCHERE/ST MAURICE / ST SORNIN LEULAC D4 POULE B DU 10/3/2019**

Vu le mail de M. JAVERLIAT Jérémy

Match à jouer le 10 mars 2019 à 15 H à LA JONCHERE ST MAURICE

SENIORS DEPARTEMENTAL 5 :**MATCH N. 50975.2 FC BOISSEUIL (3) / EYMOUTIERS (3) D5 POULE B DU 10/3/2019**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 10 mars 2019 à 13 H à BOISSEUIL.

MATCH N. 50913.2 LA JONCHERE ST MAURICE (2) / NANTIAT (4) D5 POULE A DU 10/3/2019

Vu le mail de M. JAVERLIAT Jérémy

Match à jouer le 10 mars 2019 à 13 H à LA JONCHERE ST MAURICE

MATCH N. 51036.2 FCCL (2) / VERNEUIL SUR VIENNE (4) D5 POULE C DU 3/3/2019

Vu la feuille de match, le mail de VERNEUIL SUR VIENNE

La commission,

- Constate le forfait de VERNEUIL SUR VIENNE (4)
- Enregistre le résultat suivant :

FCCL (2) : 3 (3 points) VERNEUIL SUR VIENNE (4) : 0 (-1 point)

Amende de 75 € au club de VERNEUIL SUR VIENNE pour son 2^{ème} forfait.

MISE A JOUR DU CALENDRIER :**MATCHES A JOUER LE 17 MARS 2019****A 15 H :****D1 :**

- N. 50013.2 MAYOTTE / BESSINES du 10/02/2019
- N. 50017.2 FOOT SUD / OCCITANE du 10/02/2019
- N. 50016.2 PANAZOL (2) / ISLE (3) du 10/02/2019 : à 13H00

D2 :**POULE A :**

- N. 50081.2 LE PALAIS (2) / ANF87 du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00
- N. 50084.2 BESSINES (3) / ROUSSILLON (2) du 09/02/2019 : le 16/03/2019 à 20H00

D3 :**POULE A :**

- N. 50213.2 BELLAC/BERNEUIL (2) / NANTIAT (2) du 10/02/2019
- N. 50214.2 PEYRAT DE BELLAC – FRATERNELLE FOOT du 10/02/2019

POULE B :

- N. 50279.2 RILHAC RANCON (3) – ALOUETTE (2) du 10/02/2019

**POULE C :**

- N. 50345.2 BOSMIE L'AIGUILLE / AUREIL/EYJEAUX du 10/02/2019
- N. 50344.2 LA GENEYTOUSE / AFP (2) du 10/02/2019

POULE D :

- N. 50414.2 VERNEUIL/VIENNE (3) / FEUILLARDIERS du 10/02/2019

D4 :**POULE A :**

- N. 50478.2 ANF87 (2) / BELLAC/BERNEUIL (3) du 10/02/2019

POULE B :

- N. 50546.2 FROMENTAL / ASLJSM du 10/02/2019
- N. 50588.1 RAZES - BERSAC du 09/12/18

POULE C :

- N. 50657.1 ST BRICE (3) – VAYRES du 16/12/18 à 13H00

POULE D :

- N. 50673.2 LA CROISILLE/LINARDS (2) / ST PRIEST TAURION (2) du 10/02/2019
- N. 50675.2 MOISSANNES / EYMOUTIERS du 10/02/2019
- N. 50678.2 ELAN SPORTIF / ST LEONARD (3à du 10/02/2019

POULE E :

- N. 50741.2 LA ROCHE L'ABEILLE (2) / ALOUETTE (3) du 10/02/2019

D5 :**POULE B :**

- N. 50964.2 ST JUST LE MARTEL (3) / EYMOUTIERS (3) du 10/02/2019

POULE C :

- N. 51029.2 CONDAT/VIENNE (3) – FCCL (2) du 10/02/2019
- N. 51031.2 LIMOGES LANDOUGE (3) – SEREILHAC (2) du 10/02/2019

MATCHES A JOUER LE 31 MARS 2019**A 15 H :****D4 :****POULE C :**

- N. 50607.2 US ST MATHIEU / VAYRES DU 10/2/2019

COUPES ET CHALLENGES SENIORS :**CHALLENGE DES RESERVES :****MATCH N. 52563.1.1 FC 2 VALLEES (2) / FC VIGENAL CHALLENGE DES RESERVES DU 31/3/2019**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 17 mars 2019 à 15 H à ST LAURENT SUR GORRE

RAPPEL :**Calendrier prévisionnel Coupes et Challenges :**

- 1/16^{ème} de finale : 31 mars 2019
- 1/8^{ème} de finale : 21 avril 2019
- 1/4 de finale : 1^{er} mai 2019
- 1/2 finales Coupe de la Haute-Vienne : 7-8 mai 2019
- 1/2 finales Challenge du District Marcel PAILLER – Challenge des Réserves – Challenge Georges VAR : 8 mai 2019



- Finale Coupe de la Haute-Vienne : Jeudi 30 mai 2019
- Finale Challenge du District Marcel PAILLER : 1^{er} juin 2019 à 17 H
- Finale Challenge des Réserves : 2 juin 2019 à 15 H
- Finale Challenge Georges VAR : 2 juin 2019 à 15 H

DIVERS :

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

Les clubs désirant organiser les ½ finales ou la Finale de la Coupe de la Haute-Vienne peuvent faire acte de candidatures par courriel au district.

½ Finales : 7 et 8 mai 2019

Finale : Jeudi 30 mai 2019.

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 7 mars 2019
PV N. 21

PRESENTS : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE
EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT

Ci-dessous le calendrier de la 2^{ème} phase championnat 2018/2019

Date	12/01	19/01	26/01	02/02	09/02	16/02	23/02	02/03	09/03	16/03	23/03	30/03	06/04
U17 Niv 1		xxxxxx	xxxxx	xxxxxx	XXXX	xxxxx	xxxxx	xxxxxxx	J3	J4	MR	J5	J6
U17 Niv 2		xxxxxx	xxxxxx	xxxxxx	XXXXx	xxxxxx		xxxxxxx	J3	J4	MR J2	J5	J6 R1
U15 Niv 1		xxxxxx	xxxxx	xxxxxx	XXXXX	xxxxxx		xxxxx	J3	J4	MR	J5	J6
U15 Niv 2		xxxxx	xxxxx	xxxxxx	XXXX	xxxxxx		xxxxx	J3	J4	MR J2	J5	J6 R1
U19			XXXX		XXXX				J12	J13		J14	J15



Date	13/04	20/04	22/04	27/04	01/05	04/05	08/05	11/05	18/05	25/05	30/05	01/06	08/06
U17 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe
U17 Niv 2	Coupe	MR		Coupe	MR	J7 R2		J8 R3	MR	J9 R4		J10 R5	Coupe
U15 Niv 1	Coupe	MR		Coupe	MR	J7		J8	MR	J9			Coupe

CHAMPIONNAT U 17 – 2^{ème} phase

Journée du 16 Février 2019 (journée 1 du 26 janvier reportée)

Match N° 51191 1 LIMOGES LANDOUGE FOOT 1 / FUN87 GJ1 U17D1 du 16 /02/2019

Feuille de match hors délai,
Amende de 21 € au club de Limoges Landouge (522163) pour FDM hors délai.

INVERSION DU CALENDRIER

Matches N° 52070 1et 2 PANAZOL / E. ST JOUVENT / NIEUL des 09 mars et 11Mai 2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 01mars 2019 l'ordre des rencontres est inversé

09/03/19 : E St Jouvent Nantiat1 / Panazol 1

11/05/19 : Panazol1 /E St Jouvent Nantiat 1

Match N°52053 1 LE PALAIS/VIENNE 1 / E EYM CHAT NE LA CROIS 1 U17 D2 Poule B du 09/02/2019.

Suite à l'arrêté municipal du Palais en date du 08/02/19

La rencontre est reportée au Samedi 23 Mars à 15h30

CHAMPIONNAT U 15 ó 2^{ème} phase

REPORTS DE MATCHS :

Journée 2 du 09 février 2019

Match N°52141 1 PANAZOL 1 / E SOLIGNAC BOSMIE 1 U15 D2 Poule B du 09/02/2019.

Suite à l'arrêté municipal de Panazol en date du 07 /02/19

La rencontre est reportée au Samedi 23 Mars à 15h30

Match N°52142 1 E ANF87 BESSINES MORT 2 / AIXE SUR VIENNE 2 U15 D2 Poule B du 09/02/2019.

Suite à l'arrêté municipal de Bessines en date du 07 /02/19

La rencontre est reportée au Samedi 23 Mars à 15h30

Match N°52171 GJEFPN 1 / E FRATER M LAVAL 1 U15 D2 Poule D du 09/02/2019.

Suite au message de E FRATERNELLE MAGNAC LAVAL en date du 09 /02/19

La rencontre est reportée au Samedi 23 Mars à 15h30



Changement d'affectation de terrain :

Match N° 52101 1 E LADIGNAC ST YRIEIX1 / VEYRAC 1 U15D1 du 30/03/19

La rencontre se déroulera sur le terrain de Ladignac

U15 D2 Poule B

Suite au mail du club de Panazol en date du 22 janvier, les clubs de la poule B sont informés que les rencontres à domicile de la deuxième phase se dérouleront sur le terrain F Valière à Panazol.

U15 D1 Poule Unique

Suite au mail du club de VEYRAC en date du 07 Février, les clubs de la poule D1 sont informés que les rencontres à domicile de la deuxième phase se dérouleront sur le terrain de Saint Gence.

Changement d'horaire :

Match N°52130 1 ISLE JA 2 / FUN 87 HIGJ 1 U15 D2 Poule A du 09 /03/ 2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 25 Février

La rencontre se jouera à 17h sur le terrain du Gondeau à Isle

Match N°52137 1 ISLE JA 2 /LIMOGES LAFARGE 1 U15 D2 Poule A du 30/03/ 2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 22 Février

La rencontre se jouera à 15h30 sur le terrain du Gondeau à Isle

Match N°52160 1 E ST LEO ST JUST 2 /E ST JUNIEN VAL 2 U15 D2 Poule C du 09/03/ 2019

Vu l'accord des deux clubs en date du 04 MARS

La rencontre se jouera à 15h sur le terrain de ST Just le Martel

COUPE U 17 CHALLENGE Maurice BONNET

Tour de régularisation du 13 Avril 2019 :

Match 1 : LIMOGES FC 1 / ENT EYMOUT CH NE LA CROISILLE 1

COUPE U 17 CONSOLANTE

MATCH 1 E ST JOUVENT NANTIAT 1 / OCCITANE 1 du 02 /03 /2019

Vu le mail du club de L'OCCITANE en date du 02 Février2019

La Commission

- Prend note du forfait de l'équipe de L'OCCITANE 1
- Enregistre le résultat suivant :

E ST JOUVENT NANTIAT 1 : 3 (3 points) OCCITANE 1 : 0 (-1 point)

Dit l'équipe E ST JOUVENT NANTIAT 1 qualifiée pour le prochain tour

Amende de 37 € au club de L'OCCITANE (550210) pour forfait en coupe.

COUPE U 15 CHALLENGE ROGER LEGER

Tour de régularisation du 13 Avril 2019 :

Match 1 : ISLE 1 / AIXE SUR VIENNE 2

**COUPE U 15 CONSOLANTE****Tour de régularisation du 23 Mars 2019 :**

Match 1 : BONNAC BEAUNE 1 / LANDOUGE 1

Match 2 : ST LEONARD ST JUST 1 / VEYRAC

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES

Les finales Coupes Jeunes se joueront le samedi 08 Juin 2019 sur le site de Saint Lazare avec le Limoges FC comme club partenaire

La Commission des Jeunes demande au club de ANF BESSINES la restitution du trophée de la coupe U17 pour sa remise en jeu Merci

Les clubs qualifiés sont invités à assister aux tirages des coupes Jeunes le **26 Mars 2019 à 18h00** au siège du District de la Haute Vienne

L'animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de Commission
Guy THARAUD

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

REUNION DU 02 JANVIER 2019
PV N°1

PRESENTS : MM. BRUGEAU – LATOUR - GIRAUD

ASSISTE : M. ZIANI-BEY

EXCUSES : MM. THARAUD - QUINIOU - PETUREAU

Objet : Réunion du 02 Janvier 2019 pour mise en place de la coupe futsal.

Une coupe réservée aux vétérans avec 8 équipes.

Une coupe réservée aux séniors avec 9 équipes.

La compétition débutera la semaine 2 (lundi 7/01)

Chaque équipe rencontre les 7 ou 8 autres (suivant la catégorie).

En fonction des gymnases disponibles (créneau de 1h30 certains soirs), les équipes sont réparties par plateau de 3. Chaque rencontre aura une durée de 25'. Il y a donc 3 matches chaque soirée.

La coupe séniors se jouera en priorité dans les gymnases de Buxerolles, H. Normand, La Borie, Portes ferrées et St Léonard.

La coupe Vétérans se déroulera dans les gymnases de La bastide et Le palais.

Les clubs d'Ambazac, ISLE, ATSCAF, LEGRAND, LANDOUGE, LE PALAIS, KURDES LIMOGES, ST JUNIEN et ST LEONARD seront débités de la somme de 25€, PANAFUTSAL et LA BASTIDE de 50€ (2 équipes chacun). Les équipes de ECLPN, BUXEROLLES et CHU régleront directement la somme de 25€ au trésorier du district.

**Arbitrage :**

Les rencontres sont dirigées par des bénévoles (commission et clubs) sauf la finale qui sera arbitrée par 2 officiels.

Règlement frais d'arbitrage des matches de championnat :

Pour le championnat foot loisir à 7 :

Mr Abdoulaye SOUMAH, a arbitré les matches

KURDES LIMOGES / ENSIL 2 le 27 Novembre 2018

Mr Kamal OUHALI a arbitré le match

SAUR / IAE le 26 décembre 2018

Pour les championnats futsal District :

Mr Abdoulaye SOUMAH, a arbitré les matches :

ST JUNIEN / BUXEROLLES le 29 Octobre 2018

ST JUNIEN / LA BASTIDE 2 le 12 Novembre 2018

LA BASTIDE 2 / BUXEROLLES le 26 Novembre 2018

Le club de KURDES LIMOGES (1 match) est à débiter de la somme de 25€

Le club de LA BASTIDE (1 match) est à débiter de la somme de 25€

Le club de ST JUNIEN (2 matches) est à débiter de la somme de 25€ x 2 soit 50€

Le club de SAUR (1 match) est à débiter de la somme de 25€

Le compte de Mr SOUMAH est à créditer de la somme de 100 €

Le compte de Mr OUHALI est à créditer de la somme de 25 €

L'animateur de la commission

Marc Giraud

COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 06/03/2019

PV N° 17

PRESENTS : Mme DELEBECQUE - MM. COUDERT – DESPLAT – FILLEUL

EXCUSES : MM. COLOMBIER - DUPUY – LAYLAVOIX

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Rappel

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.



RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A – Transmission de la Feuille de Match

1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.

2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.

3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2006-2007

DÉFIS TECHNIQUES

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

INTEMPERIES

La commission rappelle qu'un match U13 ne peut être reporté pour des raisons d'intempéries que suite à un arrêté municipal.

JOURNÉE N° 1 du 26/01/2019

La journée n°1 du 26 janvier 2019 est reportée au samedi 13 avril 2019.

MATCH N° 52441.1 A.N.F 87 (2) – E.S BEAUBREUIL (2) - DÉPARTEMENTAL 4 POULE du 26/01/2019

Vu la feuille de match,

La commission :

- Constate le forfait de l'E.S BEAUBREUIL (2)
- Enregistre le résultat suivant :
-

A.N.F 87 (2) : 3 (3 Points) – E.S BEAUBREUIL (2) : 0 (-1 point)

- Débite le club de l'E.S BEAUBREUIL de 20€ pour le 1^{er} forfait de son équipe (2).

FESTIVAL U13 PITCH

Les équipes qualifiées pour la finale départementale sont : E. F.C.C.O/SEREILHAC (1), LIMOGES LANDOUGE (1), E. PEYRILHAC/NIEUL (1), J.A ISLE (1), U.S.E.C.C (1), AVENIR NORD FOOT 87 (1), C.A RILHAC RANCON (1), J.S LAFARGE (1), S.C VERNEUIL (1), S.A LE PALAIS S/VIENNE, A.S AIXE S/VIENNE (1), E.S BEAUBREUIL (1), A.S ST JUNIEN (1), LIMOGES F.C (1), FUN 87 (1), C.S FEYTIAT (1).

**Réunion d'Information
Mardi 12 Mars 2019 à 18h30
Au District de la Haute-Vienne de Football**

**CHALLENGE Maurice CAILLETON**

Les équipes qualifiées pour le prochain tour prévu le 06/04/2019 : GJ EFPN (1), J.A ISLE (2), U.S.E.C.C (2), A.S AMBAZAC (1), E. LADIGNAC/ST YRIEIX (1), ROCHECHOUART O.C, VIGENAL F.C, U.S ST LEONARD, U.S VEYRAC, AVENIR NORD FOOT 87 (2), E. ST JOUVENT/NANTIAT(1), LIMOGES LANDOUGE (2), LIMOGES ALOUETTE(1), E. CHAT/EYM/LA CROI (1), E. FRAT/MAGNAC/RAZ (1), U.S BESSINES (1).

CHALLENGE Pierre BOUCHER

Le prochain tour est prévu le 06/04/2019.

Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2008-2009

CHALLENGE A. LACORE

Le plateau n°1 est reporté au 06/04/20, même lieu et même horaire.

CHALLENGE FUTSAL U11

La finale départementale se déroulera le dimanche 10 mars 2019 au Gymnase de BONNAC LA CÔTE.

Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2010-2011

Il est demandé aux clubs de nous retourner les comptes rendus des INERCLUBS du 09/02/2019.

Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2012-2013

Il est demandé aux clubs de nous retourner les comptes rendus des INERCLUBS du 09/02/2019.

POUR INFORMATION

La commission Foot Animation a proposé la liste des clubs support pour l'organisation des différentes finales Foot Animation pour la saison 2018/2019, au comité directeur du 04/03/2019 qui a validé :

- Finale départementale du Festival U13 PITCH => à FEYTIAT avec comme club support le C.S FEYTIAT.
- Finale du Challenge U11 A. LACORE à ROCHECHOUART avec comme club support le ROCHECHOUART O.C.
- Finale du Challenge U11 R. VILLEDIEU et des challenges U13 M CAILLETON et P. BOUCHER à BUSSIÈRE GALANT avec comme club support l'U.S FEUILLARDIERS.

La commission demande aux clubs qui ont remporté un challenge lors de la saison 2017-2018 de retourner les trophées au District de la Haute-Vienne de Football avant le 22 mars 2019.

À NOTER**FESTIVAL U13 PITCH**

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019 à FEYTIAT.
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

Finale du Challenge A. LACORE : Samedi 25 Mai 2019 à ROCHECHOUART.

Finale du Challenge R. VILLEDIEU : Samedi 8 Juin 2019 à BUSSIÈRE GALANT.



Finales des Challenges M. CAILLETON et P. BOUCHER : Samedi 8 Juin 2019 à BUSSIÈRE GALANT.
Journée Nationale Des Débutants : Samedi 15 Juin 2019 à LIMOGES ST LAZARE.



L'Animateur,
L. FILLEUL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ETHIQUE

REUNION DU 26/02/2019
PV N°3

PRESENTS : MM. VERGONZANNE - MASSY – CHIROL - MAGUER

EXCUSES : MM. GAUTHIER - MARSAC

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19/12/2018
RAS : compte- rendu approuvé.
- 2) Analyse des fiches d'observation des 3 rencontres observées. Un courrier sera transmis aux clubs concernés.
- 3) **Evocation de la rencontre N ° 504980.2 TULLE FOOT CORREZE / ST VAURY FEMININES D1 INTERDISTRICT à 11 du 20/01/ 2019**
(Arbitre M BOUNOU Mohamadi)

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

La commission prend connaissance :

- De la feuille de match
- Du rapport de l'arbitre adressé au District de la Corrèze.
- Du courrier de Madame Charlotte RIDOUX Educatrice du club de SAINT VAURY en date du 12 Février.
-

Après étude des différents documents,

La Commission,

- **Constata que la feuille de match ne fait état d'aucune annotation relatant les incidents intervenus pendant la rencontre.**

Compte -tenu des documents en sa possession, elle ne peut donner suite à ce dossier, bien qu'elle déplore les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre sur et autour du terrain mais également dans son environnement général (accueil, douches, collation).

Le courrier personnel de Madame Charlotte RIDOUX est transmis, tel que souhaité, à la Commission gestionnaire des Championnats Féminins et à la Commission d' Arbitrage du District de la Corrèze pour suite à donner.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement

Le Secrétaire
J.M. MASSY



PARTENAIRES DU DISTRICT

